Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260922-2026034-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-034

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	13
votants	14
absents	2
exclus	0

Date de convocation 14/09/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 29/09/2026
Et Publication le 29/09/2026

L'an deux mil vingt-six le 22 septembre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven,TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence.

Etaient absents : JEGOU Michel- DIJOUX Ketty a donné procuration à LE GOFF Patrick

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

2026-034 1.3- Convention Actee+ - « Démarche Bâtiment Durable »

Monsieur le maire rappelle le dispositif ACTEE+ auquel la commune peut prétendre dans le cadre « Démarche Bâtiment Durable » pour la rénovation de l'école.
Le coût global est de 24 970€ ht et l'aide sollicitée : 19 976€

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité
  - D'approuver les termes de la convention relative au programme ACTEE+
  - D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rattachant.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy